

Bourassa. Qu'auraient-ils voulu que nous répondions à cette initiative du Québec? Auraient-ils voulu une réponse négative? Et quelles auraient été les conséquences d'une telle réponse?

[Français]

Je félicite l'honorable chef de l'opposition de la déclaration qu'il fait à la page 1978, en disant:

Si nous sommes prêts à appuyer aujourd'hui l'entente politique de Charlottetown malgré nos sérieuses réserves, c'est pour beaucoup qu'il satisfait certaines aspirations et devoirs légitimes du Québec;

Et, un peu plus loin, il ajoute:

Notre parti partage ce jugement. Il voit dans Charlottetown II, malgré ses graves lacunes, une étape importante dans l'évolution de l'entente historique qui permet au Québec et au reste du Canada de s'épanouir dans un respect mutuel.

Je ne peux m'empêcher d'ajouter combien j'aurais été ravi d'entendre une déclaration semblable de la part de l'honorable sénateur lors du débat sur le lac Meech, un accord dans lequel lui et ses collègues n'ont trouvé rien de bon.

• (1850)

Honorables sénateurs, le chef de l'opposition a raison d'insister sur le fait que les partisans du «oui» dans cette campagne référendaire doivent parler des éléments de l'entente de Charlottetown qui ont soulevé et qui soulèveront la controverse. Il a également raison, je crois, d'insister pour que les partisans du «non» expliquent leur choix et leurs solutions de rechange. À la page 1975 du *hansard*, il ajoute:

[...] je n'ai aucune difficulté à appuyer la question et me ranger du côté du «oui». Je n'ai aucune hésitation à demander aux Canadiens de souscrire à l'accord en tant que «base» d'une modification de la Constitution, en reconnaissant ainsi les énormes progrès sur le plan politique réalisés à Charlottetown et les travaux qui ont conduit à cet accord comme une «base» à des modifications.

Tout comme le gouvernement, je suis d'accord avec l'honorable sénateur quand il décrit l'entente comme une base à des modifications à la Constitution. Essentiellement, je suis d'accord avec le point que le sénateur Pitfield a fait valoir à cet égard. Le sénateur Frith poursuit en énumérant certains domaines où il reste des détails à régler. Personne n'a prétendu que tout avait été réglé et personne n'a cherché à tromper la population canadienne en prétendant que l'entente conclue était tellement complète qu'il ne restait plus rien à négocier.

Dans le discours qu'il a prononcé vendredi dernier, le sénateur Kirby se demandait ce que signifierait une victoire à ce référendum. L'honorable sénateur sait très bien, comme nous tous d'ailleurs, que les résultats du référendum ne sont pas exécutoires. Cependant, sur le plan politique, il est évident que, si les propositions sont rejetées, ne serait-ce que dans une province, les modifications nécessitant le consentement des dix provinces pourraient être menacées. Le sénateur MacEachen et moi avons eu une discussion à ce sujet au moment de l'adoption du projet de loi référendaire et nous avons conclu qu'il faudrait un brave premier ministre provincial pour aller à l'encontre de la volonté populaire et faire ratifier l'entente de Charlottetown à l'assemblée législative.

La première tâche qui attend ceux d'entre nous qui appuient le camp du «oui» sera d'amener les gens à aller voter. Certains honorables sénateurs s'y connaissent dans ce domaine et savent que cette tâche est aussi difficile qu'importante. Il va falloir faire bien saisir aux Canadiens l'importance que revêt ce référendum pour l'avenir de notre pays. Ensuite, et c'est là un peu le travail que mps faospms au moment des élections, nous devons mobiliser, organiser et motiver l'électorat, sauf que le vote ne portera pas sur une question partisane. Nous devons les inciter à voter «oui». Nous devons faire tout notre possible pour encourager tous les Canadiens jusqu'au dernier à aller voter et à donner leur appui à cette entente pour qu'elle serve de base à la modification de la Constitution. On aura tout le temps, après, d'analyser la répartition du vote par région, selon la langue et en fonction de divers autres facteurs démographiques.

Nous allons demander aux gens, comme le chef de l'opposition l'a si bien dit, de voter en faveur d'un ensemble de principes. Oui, sénateur Pitfield, certains éléments de cette entente exigent effectivement d'être remaniés ou précisés légèrement et d'autres, beaucoup. Comme certains d'entre vous l'ont fait observer, il faudra se mettre d'accord sur le Règlement du Sénat renouvelé. Les pouvoirs et le financement des gouvernements autochtones vont aussi devoir être négociés et faire l'objet d'ententes, ce qui ne sera pas une mince affaire. Mais la détermination du droit des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale suivant les modalités convenues dans le consensus de Charlottetown ne constitue-t-il pas une mesure valable, une étape historique? À mon avis, oui. Il faudra trouver un terrain d'entente dans le cas des provinces qui réclament que le gouvernement fédéral se retire de certains secteurs qui relèvent de la compétence exclusive des provinces. C'est donc dire qu'il y aura beaucoup de négociation, de discussion et de divergences de vues.

J'espère aussi que la bonne volonté et l'esprit de compromis règneront car nous sommes embarqués dans un processus qui, je ne le nie pas, sera long. Ce processus prendra du temps et nécessitera beaucoup de bonne volonté pour être couronné de succès.

Je présente ces réflexions sur l'essence de la question que l'on pose aux Canadiens—nous leur demandons de se prononcer sur une série de principes—parce qu'à mon avis, si l'exemple donné au cours du débat par certains honorables sénateurs était suivi, on risquerait de voir l'accord démolé avant qu'il ait pu mener où que ce soit. Je pense à certains sénateurs en particulier, notamment aux sénateurs Grafstein, Austin, Wood et même Pitfield.

Aux sénateurs de l'opposition que nous n'avons pas réussi à convaincre, je demande de se reporter aux discours prononcés non seulement par leur chef national, M. Jean Chrétien, mais aussi par le chef de l'opposition au Sénat, sans oublier ceux que nous avons entendus hier soir, soit ceux des sénateurs Gigantès et Stanbury, et aujourd'hui, ceux des sénateurs Fairbairn, Thériault et Robichaud. Ces discours, il me semble, étaient empreints d'une perspective historique, d'un certain réalisme politique et d'une grande sensibilité à l'occasion que le pays doit maintenant saisir.

Je le répète, c'est une question de principes. Et la question que je me pose, c'est si ces principes sont assez clairs pour permettre aux Canadiens de faire un choix éclairé sur ce qui